En application des principes comptables fondamentaux, justifiez la comptabilisation des opérations suivantes :

1- Les factures de télécommunications sont réceptionnées deux mois après la consommation du service. Ainsi la facture de décembre N et janvier N+1 parviendra à l'entreprise le 31 janvier N+1.

2- L'entreprise a acquis en crédit-bail un matériel, la redevance est payée trimestriellement.

3- Le compte « Clients » dégage un solde global débiteur. Toutefois, certains clients ont un solde créditeur dû aux avoirs qui leur ont été adressés après règlement.

4- L'entreprise a acquis un immeuble début de l'année N : en fin d'exercice, un expert a estimé cet immeuble à une valeur supérieure à son coût d'acquisition.

5- L'entreprise a fait l'objet en fin d'exercice d'un contrôle fiscal. Les conclusions provisoires laissent présager un redressement de l'impôt sur les sociétés.

6- L'entreprise a acquis des matières premières à un fournisseur et en échange lui a adressé un lot de produits finis.

7- Les cours de certains titres et valeurs de placement ont augmenté alors que d'autres ont diminué.

8- Un terrain acquis il y a dix ans figure dans le bilan pour sa valeur d'acquisition.

9- Certaines créances en monnaies étrangères laissent apparaitre un profit de change potentiel alors que d'autres laissent apparaitre une perte de change potentiel.

10- Un incendie est survenu à une des usines de l'entreprise à l'étranger le 30 décembre N. L'évènement a été connu avant le 31 Janvier N+1.

11- L'entreprise constate un décalage réel entre la valeur du stock au bilan et sa valeur sur le marché. Ce décalage est dû à un défaut d'évaluation

12- l'entreprise se demande si elle peut chaque année faire varier ses amortissements en fonction des résultats.

13- Les frais relatifs aux projets R&D sont inscrits en Actif dans le compte 2210- Immobilisations en recherche et développement ; alors qu'au cours de l'exercice précédent, ils étaient comptabilisés en charges